30000

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

COUR D'APPEL D'ABIDJAN

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ABIDJAN

RG N°2584/2017
DU 28/02/2018

Affaire

Madame DOBO Alice (SCPA BOUAFFON-GOGO ET Associés)

C/

1- **La Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire dite BICICI (Maître Félix AKA FOUFOUE)**

2-**Monsieur GOUE Hubert**

DECISION CONTRADICTOIRE

Constate qu'à l'extinction des feux voulus par la loi, c'est Madame DOBO Alice, agissant pour le compte de son enfant mineur KOUTY Adjo Fatim Esther, représentée par la SCPA BOUAFFON-GOGO & Associés, Avocats près la Cour d'Appel d'Abidjan, son conseil, qui a fait l'offre la plus importante;

En conséquence, la déclare adjudicataire de l'immeuble constitué d'une parcelle de terrain urbain bâti sise à Abidjan Cocody les Deux Plateaux Angré star 9 B, formant le lot n° 309, ilot n° 16, d'une superficie de 300 m2, faisant l'objet du titre foncier n° 99.748 de la circonscription foncière de Bingerville appartenant à monsieur GOUE Hubert à hauteur de la somme de vingt-trois millions cent mille francs (23.100.000 F) CFA;

Condamne les défendeurs aux dépens ;

AUDIENCE PUBLIQUE ORDINAIRE du 28 FEVRIER 2018

Le Tribunal de Commerce d'Abidjan (Côte d'Ivoire), statuant en matière commerciale en son audience publique ordinaire du 28 février 2018, tenue au Palais de Justice de ladite ville, à laquelle siégeaient:

Madame FIAN A. Rosine MOTCHIAN, Président;

Madame ABOUT OLGA N'GUESSAN épouse ZAH, messieurs N'GUESSAN K. Eugène, EMERUWA EDJIKEME et DOUKA CHRISTOPHE, Assesseurs ;

Avec l'assistance de Maître **N'ZAKIRIE Assaud Paule Emilie**, Greffier;

A rendu le jugement dont la teneur suit dans la cause entre:

A rendu le jugement dont la teneur suit dans la cause :

ENTRE

Madame DOBO Alice, née le 23 mars 1979 à Soubré, secrétaire, de nationalité ivoirienne, demeurant à Yopougon camp militaire, agissant pour son enfant mineur, mademoiselle KOUATY Adjo Fatim Esther, née le 05 septembre 2005 à Gagnoa, de nationalité ivoirienne pour qui domicile est élu à la SCPA BOUAFFON - GOGO & Associés, Avocats près la Cour d'Appel d'Abidjan, y demeurant Cocody Angré Oscars, Boulevard Latrille, immeuble BLESSONY, 2e étage porte n° 201, téléphone 22 42 39 27 ;

Demanderesse,

D'une part,

Et

La Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire dite BICICI, Société Anonyme au capital de 16.666.670.000 FCFA, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro R.C Abidjan 1962-B-547, ayant son siège social à Abidjan Avenue Franchet d'Esperey, 01 B.P. 1298 Abidjan 01, agissant aux poursuites et diligences de son Président Directeur Général, monsieur Fabien Riguet de nationalité ivoirienne, demeurant à Abidjan-Cocody, pour qui domicile est élu pour la présente procédure et ses suites chez son conseil Maître Félix AKA FOUFOUE, avocat au barreau de Côte d'Ivoire, dont l'étude est sise à Abidjan Plateau, résidence Roume, 3e étage, porte N°33, 20 BP 693 Abidjan 20, email :

TIMBRE FISCAL 1000 francs RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE CI00028406

22.11.18- Grosse délivrée à Me GOGO Achille.

cabinetakaffelix@yahoo.fr

Monsieur GOUE Hubert né le 03 janvier 1965 à Gagnoa, de nationalité ivoirienne, Chef d'entreprise, demeurant et domicilié à Abidjan-Cocody, Angré DJIBI, cité « CANAA », villa n°346 01 BP 1281 Abidjan 01, téléphone 01.52.16.16.

Défendeurs

D'autre part ;

Enrôlée à la date du 12 juillet 2017, pour audience éventuelle au cours de laquelle seront jugées les contestations de la validité de la surenchère et aucune contestation n'ayant été élevée, le Tribunal a procédé à nouveau à la vente;

Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier en quoi que ce soit aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire, sous les plus expressives réserves de fait et de droit ;

FAITS

Sans jugement d'audience éventuelle, le Tribunal de céans a fait plusieurs renvois jusqu'au 28 février 2018 pour adjudication;

A cette date, le tribunal a rendu le jugement dont la teneur suit ;

LE TRIBUNAL

Vu les pièces du dossier de la procédure ;

Vu le jugement n°639/2017 du 31 mai 2017 déclarant la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire dite BICICI adjudicataire de l'immeuble constitué d'une parcelle de terrain urbain bâti sise à Abidjan Cocody les Deux Plateaux Angré star 9 B, formant le lot n° 309, ilot n° 16, d'une superficie de 300 m2, faisant l'objet du titre foncier n°99.748 de la circonscription foncière de Bingerville, appartenant à monsieur GOUE Hubert;

Ouï les parties en leurs demandes, fins et conclusions ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

EXPOSE DU LITIGE

Par jugement n°639/2017 du 31 mai 2017, le tribunal, a déclaré la

BICICI adjudicataire de l'immeuble sus indiqué, objet de la présente procédure, au prix de vingt et un millions de francs (21.000.000 F) CFA;

Le 08 juin 2017, par acte du greffe du tribunal de céans, Madame DOBO Alice agissant pour son enfant mineur, mademoiselle KOUATY Adjo Fatim Esther, née le 05 septembre 2005 à Gagnoa, représentée par son conseil, SCPA BOUAFFON-GOGO et Associés, a dénoncé une surenchère aux défendeurs ;

Le tribunal de céans, n'ayant reçu aucune contestation de la surenchère, l'a validée et a fixé la date de la nouvelle adjudication à ce jour 28 février 2018;

Dans une déclaration de commande en date de ce même jour 28 février 2018, madame DOBO Alice a précisé qu'elle a agi pour le compte de sa fille mineure, KOUATI Adjo Fatim Esther et a sollicité que le tribunal déclare cette dernière, adjudicataire de l'immeuble sus visé;

SUR CE

Advenu ce jour 28 février 2018, date fixée pour l'adjudication de l'immeuble constitué d'une parcelle de terrain urbain bâti sise à Abidjan Cocody les Deux Plateaux Angré star 9 B, formant le lot n°309, ilot n°16, d'une superficie de 300 m2, faisant l'objet du titre foncier n°99.748 de la circonscription foncière de Bingerville, appartenant à monsieur GOUE Hubert, Maitre AKA FOUFOUE Félix avocat de la BICICI, créancière poursuivante, après avoir indiqué qu'elle a accompli toutes les formalités requises pour parvenir à la vente de cet immeuble, a requis sa vente à nouveau;

Le Président a demandé au Greffier de donner lecture de l'extrait du placard, après quoi, il a ordonné l'ouverture des enchères sur la mise à prix fixée à la somme de vingt-trois millions cent mille francs (23.100.000 F) CFA ;

Après l'allumage et l'extinction successifs des trois bougies règlementaires, l'offre la plus importante a été faite par madame DOBO Alice, agissant pour son enfant mineur, mademoiselle KOUATY Adjo Fatim Esther, née le 05 septembre 2005, représentée par la SCPA BOUAFFON-GOGO & Associés, Avocats près la Cour d'Appel d'Abidjan, à la somme de vingt-trois millions cent mille francs (23.100.000 F) CFA;

Il convient donc, en application des articles 287 à 289 de l'Acte Uniforme Portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution, de déclarer madame DOBO Alice, agissant pour son enfant mineur, mademoiselle KOUATY Adjo

Fatim Esther, adjudicataire de l'immeuble saisi pour la somme de vingt-trois millions cent mille francs (23.100.000 F) CFA;

Sur les dépens

Les défendeurs succombant;
Il convient de mettre les dépens à leur charge ;
PAR CES MOTIFS

Constate qu'à l'extinction des feux voulus par la loi, c'est Madame DOBO Alice, agissant pour le compte de son enfant mineur KOUTY Adjo Fatim Esther, représentée par la SCPA BOUAFFON – GOGO & Associés, Avocats près la Cour d'Appel d'Abidjan, son conseil, qui a fait l'offre la plus importante;

En conséquence, la déclare adjudicataire de l'immeuble constitué d'une parcelle de terrain urbain bâti sise à Abidjan Cocody les Deux Plateaux Angré star 9 B, formant le lot n° 309, ilot n° 16, d'une superficie de 300 m2, faisant l'objet du titre foncier n° 99.748 de la circonscription foncière de Bingerville appartenant à monsieur GOUE Hubert à hauteur de la somme de vingt-trois millions cent mille francs (23.100.000 F) CFA;

Condamne les défendeurs aux dépens ;

Ainsi fait, jugé et prononcé publiquement les jour, mois et an que dessus ;

ET ONT SIGNE LE PRESIDENT ET LE GREFFIER. /.

1617000

N: 00963651

7 % x 23100000 = 1617000

ENREGISTRE AU PLATEAU
Le 12 NOV 2018
REGISTRE A.J. Vol. 45 F° 87
N° 1232 Bord. 607 01
REÇU : un million six cent dix sept mille francs
Le Chef du Domaine, de l'Enregistrement et du Timbre

CABINET D'AVOCATS
Félix AKA FOUFOUE

ATTESTATION DE PAIEMENT DU PRIX DE L'ADJUDICATION

Je soussigné, Maître Félix AKA-FOUFOUE, Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire dont le Cabinet est sis à Abidjan-Plateau, Résidence ROUME, 3ème étage, porte n° 33, 20 B.P. 693 Abidjan 20, téléphone 20.21.60.77, email cabinetakaffelix@yahoo.fr, Avocat poursuivant pour le compte de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire dite BICICI ;

Atteste par la présente que Madame DOBO Alice, née le 23 mars 1979 à Soubré, Secrétaire, de nationalité ivoirienne, demeurant à Yopougon Camp Militaire, agissant pour son enfant mineur, Mademoiselle KOUATY Adjo Fatim Esther, née le 05 septembre 2005 à Gagnoa, de nationalité ivoirienne, pour qui domicile est élu à la SCPA BOUAFFON-GOGO & Associés, Avocats près la Cour d'Appel d'Abidjan, y demeurant Cocody Angré OSCARS, Boulevard Lattrille, immeuble BLESSONNY, 2ème étage, porte n° 201, téléphone 22.42.39.27, a intégralement payé entre mes mains, la somme de vingt trois millions cent mille (23.100.000) francs CFA correspondant au prix de l'adjudication de l'immeuble, objet du titre foncier numéro 99.748 de la Circonscription Foncière de Bingerville, formant le lot n° 309, îlot n° 16, d'une superficie de trois cent (300 m²) mètres carrés, sis à Abidjan-Cocody Les-Deux-Plateaux, Angré STAR 9B, ainsi que les frais taxés s'élevant à la somme de deux millions neuf cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante et un (2.980.551) francs CFA.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le 26 juin 2018

Maître Félix AKA-FOUFOUE

Cabinet d'Avocats
Félix Aka-FOUFOUE
Barreau de Côte d'Ivoire
Imm. ROUME 3e Etage - Porte 33
Tél. : 22 43 05 93 / 22 43 05 72
Email : cabinetakaffelix@yahoo.fr

Abidjan-Plateau 17, Boulevard ROUME – Résidence ROUME - 3ème étage - Porte 33 - 20 B.P. 693 Abidjan 20
Tél. (225) 20.21.60.77 - Fax (225) 20.21.60.78 – E-mail : cabinetakaffelix@yahoo.fr